

NÉGOCIATION NATIONALE

Dépôt des demandes au niveau **SECTORIEL**

Les demandes sectorielles ont été déposées le lundi 31 octobre. Elles regroupent un peu plus de 75 demandes réparties en 10 sujets. En principe, la partie patronale doit remettre ses offres au plus tard le 1^{er} janvier suivant. Les demandes syndicales émanent de la vaste consultation qui a eu lieu en avril dernier ainsi que de nombreux commentaires y faisant suite.

La totalité du dépôt est disponible 

Il y aura discussion sur le sujet lors de la réunion du Conseil des déléguées et délégués prévue le 15 novembre prochain. Vous pouvez donc transmettre vos interrogations à vos déléguées et délégués syndicaux.

Entre-temps, n'hésitez pas à communiquer avec nous si vous avez besoin de précisions ou d'informations supplémentaires.

Votre équipe syndicale
Le 2 novembre 2022